

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1974**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1974**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

A la suite d'une analyse du service de la restauration communautaire et d'un avertissement des services vétérinaires, le Conseil de communauté a approuvé, par délibération n° 2004-2204 du 18 octobre 2004, le principe d'une opération de restructuration totale du restaurant administratif.

Cette opération d'un montant global de 4 925 016 € TTC toutes dépenses confondues, soit 4 120 000 € HT, dont la réalisation de la première phase de remplacement de matériel a été effectuée en 2005, se réalise pendant les années 2006 à 2011.

En ce qui concerne la phase finale de réalisation de la restructuration prévue en 2011, l'opération est constituée de 18 lots dont 4 lots de fournitures. Ces 4 lots de fournitures ont donné lieu à une procédure d'appel d'offres ouvert lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les 4 lots de prestations de fournitures sont les suivants :

- lot n° 15 A : matériel de distribution et laverie vaisselle,
- lot n° 15 B : matériel froid, panneaux et production de froid,
- lot n° 15 C : matériel inox, électromécanique et cuisson,
- lot n° 16 : mobilier.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 novembre 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 15 A : matériel de distribution et laverie vaisselle ; entreprise Bos Equipement pour un montant de 277 663,60 € HT, soit 332 085,67 € TTC,

- lot n° 15 B : matériel froid, panneaux et production de froid ; entreprise Martinon MSE pour un montant de 217 640,28 € HT, soit 260 297,77 € TTC,

- lot n° 15 C : matériel inox, électromécanique et cuisson ; entreprise Bos Equipement pour un montant de 290 405 € HT, soit 347 324,38 € TTC,

- lot n° 16 : mobilier ; entreprise Daniel Grange pour un montant de 128 856 € HT, soit 154 111,78 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président, à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivantes :

- lot n° 15A : matériel de distribution et laverie vaisselle ; entreprise Bos Equipement pour un montant de 277 663,60 € HT, soit 332 085,67 € TTC,

- lot n° 15B : matériel froid, panneaux et production de froid ; entreprise Martinon MSE pour un montant de 217 640,28 € HT, soit 260 297,77 € TTC.

- lot n° 15C : matériel inox, électromécanique et cuisson ; entreprise Bos Equipement pour un montant de 290 405 € HT, soit 347 324,38 € TTC,

- lot n° 16 : mobilier ; entreprise Daniel Grange pour un montant de 128 856 € HT, soit 154 111,78 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale AP13 - Restaurant communautaire individualisée sur l'opération n° 0970, le 18 octobre 2004.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe du restaurant - exercices 2011 et suivants - comptes 218 400 (lot n° 16) et 215 850 (lots n° 15A, B et C) - fonction 020 - opération n° 970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.